

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée, greffière adjointe de la Ville de Shawinigan, que lors de la séance ordinaire tenue le 7 avril 2026, le conseil de la Ville de Shawinigan a adopté le règlement suivant :

SH-787 décrétant un emprunt et une dépense de 4 850 000 \$ pour des travaux de réfection d'aqueduc, d'égout et de voirie sur la 125^e Rue, entre la 105^e Avenue et l'avenue Côté.

Ce règlement a pour objet le financement et la réalisation des travaux de réfection d'aqueduc, d'égout et de voirie sur la 125^e Rue, entre la 105^e Avenue et l'avenue Côté.

Ce règlement est accessible au Service du greffe et des affaires juridiques, situé au 550, avenue de l'Hôtel-de-Ville, à Shawinigan, où tous les intéressés peuvent en prendre connaissance pendant les heures d'ouverture du bureau.

Ce règlement a reçu l'approbation du ministre des Affaires municipales le 20 mai 2026.

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication.

Shawinigan, ce 26 mai 2026

Me Marie-Pier Gélinas
Greffière adjointe